

CHAMPIONNAT INTERCLUB FRANCOPHONE D'AVIRON

RÈGLEMENT.

Version 2014 (AG/LFA 26/01/2014)

1. PARTICIPANTS. Le Championnat Interclubs francophones d'aviron est réservé aux Sociétés affiliées à la Ligue Francophone d'Aviron (LFA). Les épreuves de ce Championnat sont ouvertes aux rameurs et rameuses en possession d'une licence de l'année en cours. Les participants doivent être licenciés dans le Club pour lequel ils concourent.

2. CLASSEMENT DES CLUBS PARTICIPANTS. Trois classements seront établis, un pour les équipages masculins, un pour les équipages féminins, par l'addition des points obtenus dans chacune des épreuves et tel que défini à l'art.6. et un classement général qui sera établi par l'addition des points obtenus par chacun des Clubs dans les épreuves masculines et féminines. Le Club ayant obtenu le plus de points sera déclaré Champion de la LFA et remportera un Challenge. Le Club qui remportera ce challenge trois fois consécutivement ou cinq fois non consécutivement le conservera définitivement. Une coupe sera remise par le Club organisateur à chacun des Clubs vainqueurs des classements masculin et féminin.

3. DISTANCE DE COURSE : 500 m en ligne droite.

4. NOMBRE DE COULOIRS : minimum 3.

5. TYPES DE BATEAUX : - pour les épreuves masculines : 1X 2X 2- 4- 4X 8+ (débutants : 1X et 2X)
- pour les épreuves féminines : 1X 2X 2- 4- 4X (débutantes : 1X et 2X)

6. ATTRIBUTION DES POINTS : Il est attribué à chaque épreuve un certain nombre de points en fonction :
- du nombre de places/rameurs que comporte l'embarcation et du nombre de bateaux prenant part à la course
soit : **+1** point au vainqueur, **- 2** points au deuxième, **- 3** points au troisième, etc.

NB. Pour les épreuves de la catégorie "débutants", il sera appliqué un coefficient de 0,5

Exemples :

course en 8+ / 4 participants	course en 1X / 6 participants	course 1X déb. / 6 participants
1er 8 + 4 + 1 = 13 pts	1er 1 + 6 + 1 = 8 pts	1er (1 + 6 + 1) x 0,5 = 4 pts
2ème 8 + 4 - 2 = 10 pts	2ème 1 + 6 - 2 = 5 pts	2ème (1 + 6 - 2) x 0,5 = 2,5 pts
3ème 8 + 4 - 3 = 9 pts
4ème 8 + 4 - 4 = 8 pts	6ème 1 + 6 - 6 = 1 pt	6ème (1 + 6 - 6) x 0,5 = 0,5 pt

7. SI PLUS DE BATEAUX INSCRITS QUE DE COULOIRS : les épreuves se dérouleront par séries successives et le classement sera établi sur la base des temps réalisés.

Pour les épreuves réservées aux débutants : des dispositions seront prises par les Organisateurs de manière à permettre l'utilisation d'un même bateau par plusieurs rameurs d'un même Club

8. PARTICIPATION ET LIMITATION. Les épreuves sont ouvertes aux rameurs et rameuses de toute catégorie d'âge.

- Chaque rameur ou rameuse peut être aligné dans trois épreuves maximum. (AG 26/01/14)

- Toutefois un même Club ne peut aligner qu'un seul bateau par épreuve **sauf en catégorie débutant où le nombre est limité à 2 bateaux par Club.**

- En Div. Hommes : le 8+ peut être mixte, cad. être composé de rameurs et de rameuses.

DÉROGATIONS :

- Par décision de l'AG/LFA (28/01/2001), il est dérogé à l'art. 2.5 du Code national de la manière suivante :

l'âge minimum du rameur débutant est de 13 an. L'inscription d'un rameur débutant au championnat de la LFA n'entre pas en ligne de compte sur le plan national. (AG 26/01/14)

- Par décision de l'AG/LFA (26/01/2003) : pour les épreuves en skiff, il est possible de remplacer le rameur empêché pour raison médicale, sur présentation d'un certificat médical, le jour même et à la réunion du jury qui précède le premier départ du programme.

- Par décision de l'AG.ext./LFA (20/11/2004) : lors du prêt d'un bateau par une Société à une autre, ce bateau peut être barré par un barreur ou barreuse du club prêteur.

9. INSCRIPTIONS. Conformément aux stipulations du Code belge des Courses et selon les prescriptions de l'avant-programme Les inscriptions tardives n'entrent pas en ligne de compte pour le classement du championnat (AG26/01/14)